

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2000

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 26^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 26 octobre 2000, à 10 heures

Président : M. Niculescu (Roumanie)
Puis : Mme Barrington. (Irlande)

Sommaire

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce et développement
- b) Produits de base
- c) Crise de la dette extérieure et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (A/55/68-S/2000/377, A/55/69-S/2000/378, A/55/71-S/2000/393, A/55/74, A/55/158-E/2000/102, A/55/257-S/2000/766, A/55/260-E/2000/108, A/55/310, A/55/375)

- a) **Commerce et développement** (A/55/320, A/55/396, A/55/15, Supplément No 15, Parties I, II, III et IV, A/55/139-E/2000/93, A/55/434-S/2000/926)
- b) **Produits de base** (A/55/332, A/55/139-E/2000/93)
- c) **Crise de la dette extérieure et développement** (A/55/422, A/55/183)

1. **M. Ricupero** (Secrétaire général de la CNUCED) indique que, compte tenu de la rapidité des changements survenus récemment dans les relations internationales, il souhaite partager quelques réflexions sur la situation actuelle des relations internationales et de l'économie mondiale et voir comment celles-ci influenceront sur les travaux de la CNUCED et de l'ONU sur le commerce, le financement et le développement en vue des grandes conférences prévues pour 2001, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la réunion consacrée au financement du développement.

2. La confiance dans le système international, sur les plans politique et économique, a faibli, et il faut absolument la rétablir. C'est un phénomène inquiétant car les promesses de la « nouvelle économie » et d'un nouveau cycle de croissance ne pourront pas se réaliser en l'absence d'un climat de confiance, sans lequel d'ailleurs ne se fera aucun investissement à long terme. L'objectif des conférences susmentionnées est justement de rétablir cette confiance.

3. La perte de confiance dans le système international se manifeste de nombreuses façons. On peut citer, comme premier exemple d'échec important, des efforts menés par la communauté internationale, l'effondrement du processus de paix au Moyen-Orient qui constitue aussi un test pour les Nations Unies. La situation dans cette région a pris la tournure que l'on sait au moment même où la confiance de l'opinion publique subissait une autre attaque du fait de l'augmentation du prix du pétrole et des manifestations que cela a provoquées dans de nombreux pays. Il y a aussi l'affaiblissement de l'euro en dépit de l'intervention des banques

centrales des principaux pays industrialisés, l'instabilité des marchés boursiers et le risque d'un ralentissement de la croissance économique aux États-Unis qui en résulte.

4. Cependant, la situation mondiale est plutôt positive et le taux de croissance économique en 2000 sera sans doute bien supérieur à celui des dernières années (3 % à 3,5 % au moins). Le commerce mondial connaît un redressement spectaculaire. Par ailleurs, un retour à la normale s'est effectué sur les marchés des changes et les marchés financiers après le désordre provoqué par la crise asiatique en 1997. Et la relance économique de l'Asie de l'Est et du Sud-Est est impressionnante. Tous ces facteurs indiquent la bonne santé de l'économie, et à ce titre, il ne faut pas oublier que le miracle économique des États-Unis se poursuit et que, comme l'avait déclaré la CNUCED en 1995, les États-Unis étaient le seul grand pays industrialisé à avoir totalement réalisé la transition vers une économie fondée sur la technologie, l'informatique et les télécommunications.

5. Néanmoins, l'érosion du climat de confiance pourrait, par ricochet, nuire aux forces favorables à la croissance économique et au développement. En outre, le retour à la normale qui a suivi la crise asiatique s'est accompagné d'une démobilisation, laquelle a entraîné l'abandon des questions systémiques en matière de négociations économiques. Les grandes instances qui abordent les problèmes de l'économie mondiale prennent des initiatives louables mais qui portent sur des sujets de moindre importance. Par exemple, qui se préoccupe vraiment de la question de l'architecture financière? Où sont les mesures fondamentales qui permettraient de gérer ou de prévenir les crises financières? La même situation prévaut en matière de commerce. À la suite de la conférence de Seattle, les négociations ont repris à Genève sur l'agriculture et les services, et un débat a lieu sur les problèmes de mise en oeuvre liés aux négociations d'Uruguay, mais on n'aborde pas les problèmes fondamentaux du système commercial, ni le fait que des secteurs importants ne sont pas couverts par l'Accord général – subvention venant des exportations agricoles par exemple. Et il ne semble pas que ces questions importantes pour les pays en développement seront abordées dans un avenir proche. Le retour à la normale entraîne un phénomène de démobilisation qui fait que l'on examine des questions intéressantes qui ne sont peut-être pas fondamentales. C'est pourquoi l'affaiblissement du climat de confiance et la démobilisation

tion pourraient nuire à la confiance dans le développement à long terme de l'économie mondiale.

6. Un récent rapport de l'OCDE suggérait que l'on pourrait retourner à un âge d'or, à ce que les Français appellent « les 30 glorieuses », ces années de la période d'après guerre, époque à laquelle la croissance économique des pays industrialisés dépassait les 5 %. Mais les conditions n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui : de 1945 à 1971, l'économie mondiale reposait sur un système de taux de change stables. Or, depuis 1971, il y a eu des fluctuations importantes, non pas entre les monnaies des pays industrialisés et celles des pays en développement, comme on pourrait s'y attendre, mais entre les devises des principaux pays industrialisés (dollar, yen, euro). La Banque des règlements internationaux a appelé l'attention de la communauté internationale sur les dangers du déséquilibre entre l'euro et le dollar. La stabilité des taux de change n'est pas la seule explication de la croissance de ces 30 années. C'était une époque de collaboration et de coordination entre les principales économies (Plan Marshall et OCDE). Et c'est cet esprit de coopération qui avait favorisé un climat de confiance propice à des investissements à long terme. Il faut donc rétablir le climat de confiance pour encourager les investissements afin que les pays suivent le modèle des États-Unis et s'efforcent d'incorporer les technologies de pointe dans leurs économies.

7. Le système des Nations Unies a un rôle unique à jouer pour ce qui est de rétablir un climat de confiance, aux niveaux politique (au Moyen-Orient par exemple) et économique du fait de son impartialité et de son intérêt vis-à-vis des populations faibles et vulnérables. L'orateur estime donc que la Conférence sur les pays les moins avancés (prévue pour mai 2001 à Bruxelles) testera la volonté de la communauté internationale de lutter contre la pauvreté, et que la Conférence sur le financement du développement permettra d'aborder les questions susmentionnées, notamment le risque de retourner à une situation caractérisée par un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays industrialisés.

8. La CNUCED continuera de faire des recherches sur les éléments favorables à un climat de confiance : mesures économiques nationales avisées, intégration régionale et architecture financière et commerciale internationale.

9. **M. Reyes Rodriguez** (Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED) expose les résultats des travaux de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement. Le Conseil a abordé en premier lieu le point 3 de son ordre du jour – Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : crise et reprise sur les marchés nouveaux. Les crises récentes qu'ont connues certaines économies émergentes montrent que même en période de reprise il faut se garder de tout triomphalisme. On a constaté que tout resserrement de la politique monétaire et budgétaire de la part des pays industriels peut être très dommageable pour les pays en développement et que ces derniers sont également vulnérables en cas de ralentissement de l'économie des pays industriels ou de changement abrupt des politiques macroéconomiques de ces derniers. En outre, la croissance économique mondiale a été inégalement répartie selon les régions, et il en est résulté des déséquilibres commerciaux défavorables aux pays en développement et aux économies émergentes. Le Comité de la session I du Conseil a étudié le point 4 de l'ordre du jour, concernant les pays les moins avancés. La CNUCED attache une grande importance à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, participe de près, avec d'autres instances du système des Nations Unies, à ses préparatifs et ne ménagera aucun effort pour assurer son succès.

10. S'agissant du point 4 a), concernant les problèmes liés au financement de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés, le Conseil a étudié le dernier bilan des progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Dans le rapport correspondant, certaines idées clefs sont à retenir : les pays les moins avancés continuent à être tributaires de l'aide publique au développement (APD), mais celle-ci est en diminution constante, ce qui contribue à l'instabilité micro-économique de ces pays. En outre, l'allègement de la dette reste insuffisant et il ne saurait se substituer à l'APD; enfin, pour être efficaces, les politiques des autorités locales exigent un contrôle efficace de l'affectation des fonds de l'aide, dans le cadre d'un processus budgétaire cohérent et intégré.

11. Le Comité de session a également abordé le point 4 b) – Examen de l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; il a tenu à ce sujet une réunion

avec des membres du Sous-Comité correspondant de l'OMC, preuve du souci de mener ces préparatifs à l'échelle du système.

12. Le Conseil a entériné les conclusions du Comité sur la nécessité d'accélérer la croissance et le développement durables dans les pays les moins avancés, d'y éliminer la pauvreté, de renforcer leur capacité de production, notamment dans les secteurs sociaux (éducation et santé), et d'y promouvoir une gouvernance transparente des réformes structurelles, ainsi que leur intégration dans une économie en voie de mondialisation rapide. Il est indispensable de mobiliser des ressources suffisantes à cet effet.

13. Le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par un des grands partenaires commerciaux qui prévoit en faveur des pays les moins avancés la suppression de tout droit et de tout quota à l'entrée de leurs produits sur les marchés mondiaux (armes exceptées). À la suite de la première session du Comité préparatoire de la Conférence, le Conseil a examiné et approuvé le projet de programme d'action et il a échangé des vues avec le Président du Comité préparatoire à propos de manifestations parallèles à la Conférence (société civile, forum des ONG).

14. Le Conseil a pris note du rapport préliminaire du Groupe de haut niveau concernant les progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, dont il espère qu'il sera rapidement mis au point. Il a également pris note de la situation financière des préparatifs de la Conférence et s'est félicité de l'aide apportée à cet égard par l'Union européenne, la Norvège et le Saint-Siège.

15. Le Comité de session II a abordé le point 5, concernant la contribution de la CNUCED à l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il a étudié un rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur les flux de capitaux et la croissance en Afrique. Il est arrivé à la conclusion que malgré des réformes importantes, les niveaux actuels de l'épargne et de l'investissement en Afrique sont trop faibles pour garantir des investissements suffisants en ressources humaines et en infrastructures sociales et matérielles. Il est peu vraisemblable que les investissements étrangers directs suffisent à remédier à cette situation dans un avenir prévisible et c'est l'aide publique au développement qui continuera d'être la source la plus importante de financements pour l'Afrique. L'APD doit

d'ailleurs être intégrée dans une approche globale comprenant, entre autres mesures, une diminution rapide de la dette des pays africains qui appliquent des politiques et des réformes appropriées. Le Conseil a pris note de la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED concernant la suspension immédiate du service de la dette des pays pauvres très endettés qui procèdent aux réformes nécessaires. Les pays africains ont été encouragés à appliquer des réformes et à mettre en place une gouvernance transparente, tout en s'engageant à affecter les sommes dégagées par l'allègement de la dette à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration des secteurs sociaux et à la remise en état des infrastructures.

16. Une des approches les plus novatrices adoptées récemment par la CNUCED a été l'introduction d'un débat de haut niveau dans le programme du Conseil. Le tout récent débat de fond a porté notamment sur l'intégration régionale et l'économie mondiale, la contribution du régionalisme au développement dans une économie mondialisée, les problèmes monétaires à l'échelle régionale et les accords d'intégration régionale.

17. Le débat de haut niveau, qui a réuni des participants de qualité, est arrivé aux conclusions suivantes : i) les accords d'intégration régionale sont appelés à se développer et il faut veiller à ce qu'ils soient compatibles et complémentaires avec le processus multilatéral; ii) il y aurait lieu de repenser tout particulièrement l'article XXIV du GATT et de réévaluer la question de l'intégration économique régionale; iii) il est essentiel que des échanges et des dialogues interviennent entre les différents groupes régionaux afin de renforcer l'intégration économique régionale; iv) la possibilité de systématiser les traitements préférentiels prévus par les accords d'intégration régionale mérite d'être sérieusement étudiée; v) vu les asymétries et les déséquilibres du système économique international, la restructuration de l'architecture financière mondiale s'impose.

18. Le Conseil a adopté plusieurs décisions au cours de sa session ordinaire : une décision concernant l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement; une décision concernant l'examen de la viabilité financière de certains programmes de coopération technique, conformément au paragraphe 166 viii) du Plan d'action de la dixième session de la CNUCED; une décision concernant l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de la CNUCED; une décision sur l'évaluation des programmes de coopération technique et une décision concer-

nant le financement d'experts provenant de pays en développement et d'économies en transition qui participent à des réunions de la CNUCED. En ce qui concerne cette dernière décision, il faut souligner que nombre de réunions ont bénéficié de la participation croissante d'experts provenant de pays en développement.

19. Pour conclure, le Conseil a abordé le point 6 b), à savoir l'examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Les débats consacrés à cette question figurent en annexe au rapport qui est distribué aux membres de la Deuxième Commission (A/55/15).

20. **M. Doutriaux** (France), intervenant au nom de l'Union européenne sur les points 92 b) et c) de l'ordre du jour, dit que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'UE ainsi que Chypre, Malte et la Turquie, pays associés, et l'Islande souscrivent à sa déclaration.

21. En ce qui concerne le point 92 b), relatif aux produits de base, le rapport du Secrétaire général dresse un tableau très sombre de la situation. Les tendances constatées depuis longtemps semblent en effet s'amplifier et s'accélérer : baisse de l'importance des produits de base dans le commerce mondial, diminution de la part des pays en développement, en particulier africains, dans les exportations de ces produits, chute des cours de la plupart des produits de base sans que leurs prix à la consommation ne baissent dans des proportions équivalentes... De plus, la récente flambée du prix du pétrole brut a des effets négatifs sur la balance des paiements de nombreux PMA et d'autres pays en développement.

22. L'Union européenne s'inquiète des effets de cette situation sur les économies des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Elle estime que seuls des efforts déterminés de diversification des exportations et de transformation locale des produits de base permettront aux pays producteurs de bénéficier pleinement du système commercial multilatéral et de limiter les fluctuations de leurs recettes d'exportation. Elle est cependant consciente qu'une telle évolution prendra du temps, qu'elle ne sera viable que si l'accès au marché de ces produits est garanti, et qu'elle nécessitera une aide financière et technique importante. C'est pourquoi l'accord de Cotonou conclu cette année avec les pays ACP prévoit la constitution d'un compte spécial destiné à compenser les pertes de recettes d'exportation de produits agricoles et de minéraux.

23. L'Union européenne note également avec regret l'échec récent de certains accords internationaux de produits de base auxquels elle participait activement. Elle ne peut que constater l'inefficacité des accords à clauses économiques visant à stabiliser les cours des produits de base, comme le démontre la décision de dissoudre l'Organisation internationale du caoutchouc naturel. Elle persiste cependant à penser, comme le Secrétaire général, que les organisations de produits regroupant producteurs et consommateurs conservent une utilité réelle.

24. S'agissant du point 92 c), relatif à la dette extérieure, l'Union européenne reconnaît que la charge que représente le service de la dette est un obstacle important à l'action des pays en développement les plus démunis contre la pauvreté. La réduction substantielle du service de la dette permise par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) aura ainsi pour effet de libérer des ressources importantes afin de lutter de façon efficace contre la pauvreté. C'est pourquoi l'Union européenne apporte son soutien aux mesures d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés décidées dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, destinée à ramener la dette de ces pays à un niveau soutenable. Elle considère cette initiative comme un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable des pays en développement. La mise en oeuvre accélérée de cette initiative devrait permettre aux pays bénéficiaires de mobiliser des ressources pour la réduction de la pauvreté, notamment en les affectant aux secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé, mais aussi de favoriser la participation des sociétés civiles et le développement humain.

25. Pour autant, l'Union européenne n'est pas convaincue par les appels à une annulation totale de la dette, portant en particulier sur les créances multilatérales, et à la disparition des conditionnalités mises en place dans le cadre de la procédure PPTE. En effet, outre les difficultés de financement d'une telle mesure, une annulation totale de l'ensemble des créances détenues par les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions financières internationales sur les pays en développement ne manquerait pas de détruire la confiance qui est à la base de la relation entre prêteurs et emprunteurs, et elle aurait pour effet de priver les pays destinataires de l'aide des financements futurs dont ils ont besoin pour assurer leur développement. Par ailleurs, la conditionnalité mise en oeuvre dans le cadre

de la procédure PPTE a pour effet de s'assurer que les sommes libérées par les annulations de dette seront bien mises au service du développement. Faute de politiques économiques rigoureuses, de l'instauration d'un climat de confiance avec les institutions financières internationales et d'un soutien continu de la part des bailleurs de fonds, les pays en développement ne sortiront donc pas du cycle du surendettement, quand bien même ils viendraient à bénéficier d'une annulation totale de leur dette.

26. L'Union européenne appelle les pays remplissant les conditions requises à prendre les mesures nécessaires pour entrer dans ce processus. Elle appelle aussi les pays créanciers qui ne l'ont pas encore fait à participer au financement de l'Initiative PPTE élargie dans le cadre d'un partage équitable du fardeau et réitère son vœu d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement (APD).

27. S'agissant des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ne remplissant pas les conditions nécessaires à l'application de l'Initiative PPTE, l'Union européenne est consciente que leurs difficultés peuvent appeler des mesures d'ordre national et international. Elle est ouverte à l'examen de toute situation particulière dans les forums adéquats, notamment le Club de Paris, à la condition qu'un tel examen soit motivé par la mise en évidence, dans le cadre d'un programme du FMI, d'un besoin de financement des pays en question. Elle est également favorable à l'élargissement aux pays à revenu intermédiaire des Cadres de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP), car la pauvreté demeure encore un grave sujet de préoccupation dans nombre de ces pays.

28. **M. Wyatt** (Union européenne), intervenant sur le point 92 a) de l'ordre du jour, déclare que l'Union européenne fait siens les principes et les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pour les mettre en pratique, elle considère que les échanges commerciaux et les investissements directs sont une source d'avantages importants, en facilitant la division internationale du travail, en répartissant les gains des progrès technologiques et, en fin de compte, en étant source de croissance économique.

29. Toutefois, bien que de nombreuses économies émergentes tirent avantage de la mondialisation et de l'intégration totale de l'économie mondiale, il n'en est pas de même pour les pays les moins avancés. Cette situation appelle un effort collectif de la communauté

internationale et notamment des programmes ambitieux sur le plan du commerce et du développement.

30. L'Union européenne a été à la tête d'une initiative de l'OMC consistant à exempter de tout droit et de tout quota l'entrée sur les marchés des produits exportés par les pays les moins avancés. Elle travaille par ailleurs dans le sens d'une élimination complète de tous les droits et quotas. Les pays les moins avancés risquent cependant de ne pas profiter de ces nouvelles conditions si leurs secteurs industriels ne sont pas capables de saisir les possibilités offertes. C'est pourquoi il est capital pour ces pays de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles.

31. Un des principaux objectifs de l'OMC est de contribuer à un développement durable. Il ne faut pas toutefois oublier que l'OMC est essentiellement une organisation à vocation commerciale. Il s'agit d'un problème qui relève des gouvernements des pays au premier chef, ainsi que d'organisations internationales dont la CNUCED et les institutions de Bretton Woods, tous ces intervenants devant mener des actions parallèles en vue du développement.

32. Pour ce qui est des futures négociations commerciales, l'Union européenne est bien consciente du fait que les pays industrialisés ont une responsabilité majeure dans la mise en place d'un système commercial qui réponde davantage aux besoins des pays en développement. Elle ne ménagera aucun effort pour supprimer les distorsions qui empêchent les pays en développement d'avoir accès aux marchés mondiaux, notamment dans les secteurs où ils jouissent d'avantages comparatifs, et elle espère que, d'un autre côté ces derniers progresseront sur la voie d'une libéralisation judicieuse qui ne peut que leur être bénéfique.

33. Il faudra sur un plan plus général veiller à ce que les nouvelles négociations soient ouvertes à tous les membres de l'OMC. Ces négociations devront être équilibrées en ce sens que tous les participants doivent pouvoir y trouver leur intérêt; c'est dire qu'ils doivent tous participer à l'établissement d'un ordre du jour qui prenne en compte les intérêts de tous les membres de l'Organisation.

34. Si l'on veut que l'OMC contribue à la promotion d'un développement durable dans le cadre des futures négociations commerciales, il faut envisager notamment : en premier lieu, des améliorations importantes sur le plan de l'accès général aux marchés pour les produits à vocation exportatrice des pays en dévelop-

pement, ce qui implique la volonté de tous les partenaires commerciaux de libéraliser des secteurs sensibles; deuxièmement, l'adoption par l'OMC de nouvelles règles concernant l'investissement, la concurrence et les échanges afin d'améliorer la conduite de l'économie mondiale. En ce qui concerne l'investissement, cela suppose une approche à partir de la base en vue de l'ouverture des marchés et un respect absolu du droit de chaque gouvernement d'imposer sa réglementation. Sur le plan de la concurrence, il faudra essentiellement renforcer la coopération internationale contre les pratiques anticoncurrentielles, comme les cartels internationaux ou les abus résultant d'une position dominante; enfin, clarifier, voire améliorer les réglementations existantes de l'OMC dans la perspective d'un développement durable.

35. L'Union européenne félicite la CNUCED pour le succès de sa dixième session à Bangkok et l'encourage à poursuivre ses efforts visant à mettre fin à la marginalisation des pays les moins avancés et à faciliter l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale. Elle applaudit par ailleurs aux efforts de la CNUCED qui apporte aux pays en développement une aide analytique et technique en matière de commerce afin de les aider à s'intégrer totalement dans le commerce mondial. Elle encourage enfin la CNUCED à poursuivre son action sur le plan du commerce en aidant les pays en développement et notamment les pays les moins avancés à définir leurs approches en vue des prochaines négociations commerciales multilatérales.

36. **Mme Barrington** (Irlande) prend la présidence.

37. **M. Baquero** (Colombie), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que pour les pays du Groupe, un commerce international sans restrictions ni distorsions est indispensable pour le succès du processus de développement, fondé sur des politiques d'ouverture sur l'extérieur et sur une croissance résultant de l'affectation efficace des ressources productives. Le Groupe de Rio estime que l'expansion du commerce international est un instrument permettant d'améliorer la prospérité et propose donc le lancement sans délai d'un nouveau cycle de négociations commerciales au sein de l'Organisation mondiale du commerce, qui soit de caractère mondial et intégral, et qui conduirait à la réduction effective des barrières tarifaires et autres, sur les biens comme sur les services. Il est indispensable de renforcer le système multilatéral d'échanges, le régionalisme ouvert et les relations économiques entre les régions du monde, dans des conditions d'égalité. Le

nouveau cycle de négociations devra garantir l'élimination des subventions accordées aux exportations agricoles des pays développés et réaliser à court terme des conditions d'accès libre et transparent aux marchés. Il est aussi nécessaire de rétablir la confiance dans le système commercial international en offrant de nouvelles perspectives aux pays en développement par l'ouverture des marchés des pays développés. À cette fin, il est essentiel de renforcer l'Organisation mondiale du commerce et d'œuvrer à l'élimination des mesures protectionnistes et de toutes les pratiques de subventions. Le renforcement de l'intégration régionale et sous-régionale sur la base du régionalisme ouvert est également très important car il favorise l'augmentation des échanges commerciaux dans l'économie internationale. Allant au-delà des processus d'ouverture commerciale réciproques, les pays du Groupe de Rio cherchent à intégrer plus étroitement leurs économies.

38. Le Groupe de Rio reconnaît l'importance et le potentiel du développement du commerce électronique et considère qu'il est fondamental de renforcer la coopération internationale à cet égard. Par ailleurs, l'instabilité des cours des produits de base, dont les niveaux sont très bas, est préoccupante. Un nombre important de pays de la région dépend de la production et de l'exportation de produits de base, alors que la chute des prix est l'une des principales causes de l'augmentation de la dette extérieure. Il est donc important de favoriser l'ouverture du marché pour les exportations de produits de base, en s'efforçant de promouvoir la stabilité des cours.

39. En ce qui concerne le problème de la dette extérieure, le Groupe de Rio estime qu'il est urgent de chercher des mécanismes qui permettent un accès adéquat aux ressources extérieures pour le financement des processus de développement. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont eux aussi touchés par les problèmes de surendettement et le Groupe de Rio estime qu'il convient de trouver des formules pour assouplir les conditions d'octroi de l'aide dans le cadre des programmes d'allègement de la dette et de renforcer la capacité de financement des organismes multilatéraux pour exécuter de tels programmes. Les mécanismes d'arbitrage multilatéral pour régler les différends dans les processus de renégociation de la dette extérieure doivent également être renforcés. Les programmes d'ajustement structurel doivent comporter des volets consacrés à la protection sociale et à la lutte contre la pauvreté. Le financement des modes d'allège-

ment de la dette ne doit pas affaiblir l'appui à d'autres activités de développement et l'aide publique au développement, dont la baisse marquée s'est fait ressentir dans la région, et les flux d'investissements étrangers directs doivent continuer à contribuer au développement durable des pays de la région.

40. **M. Sami** (Bangladesh) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Groupe des 77 et la Chine et souhaite ajouter quelques observations en mettant l'accent sur les pays les moins avancés.

41. Les questions relatives au commerce et au développement mobilisent l'attention des pays en développement dans toutes les instances multilatérales. Bien que les pays les plus industrialisés aient toujours été les grands gagnants, on considère que les plus pauvres peuvent eux aussi profiter grandement des possibilités offertes par les échanges commerciaux et que le commerce est le principal moteur de la croissance pour les économies fragiles des pays les moins avancés. C'est cette conviction qui a conduit l'Assemblée générale à décider que la CNUCED ferait fonction de centre de coordination pour le programme d'action en faveur des PMA.

42. Pourtant, au cours des 10 dernières années et contrairement aux autres pays en développement qui, pour la plupart, ont enregistré une expansion de leurs débouchés commerciaux, les PMA ont vu leur part s'effriter dans les échanges internationaux. Alors qu'il représente 10 % de la population mondiale, ce groupe de pays réalise seulement 0,4 % du volume des exportations mondiales. Cette marginalisation progressive et implacable prouve sans l'ombre d'un doute que, malgré les mesures adoptées récemment, on n'a pas fait un effort réellement sincère pour inverser la spirale descendante.

43. Il faudrait prendre d'urgence un certain nombre de mesures essentielles pour aider les PMA à bénéficier des avantages du commerce international. Les propositions envisagées à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement portaient notamment sur l'ouverture des marchés internationaux aux exportations, la promotion des transferts d'informations, de compétences et de technologies et l'accroissement du volume des ressources financières disponibles pour les investissements dans les biens corporels et incorporels. Il faut corriger les déséquilibres et les dissymétries dans l'économie internationale. L'aide publique au développement se

trouve actuellement à son plus bas niveau historique, ce qui ne traduit pas chez les partenaires du développement une volonté d'accroître l'assistance. Le fardeau de la dette a continué de s'alourdir, absorbant une fraction importante des recettes limitées en devises que les PMA tirent de leurs échanges commerciaux. Paradoxalement, les produits exportés par les pays les plus pauvres sont frappés de droits de douane qui sont supérieurs de 30 % ou plus à la moyenne mondiale. Tous les produits de ces pays devraient pouvoir accéder librement aux marchés internationaux. Il est impérativement nécessaire d'améliorer les systèmes généralisés de préférences, en particulier pour les PMA, l'objectif étant d'intégrer ces pays dans le système commerce international. Les régimes tarifaires devraient être simplifiés dans les pays développés et les restrictions tarifaires totalement éliminées pour les exportations des PMA. Enfin, il conviendrait de diversifier les exportations fondées sur les produits de base et, parallèlement, d'améliorer la transparence et la circulation de l'information sur les marchés, en donnant aux entreprises les moyens d'exploiter cette information.

44. Il va de soi que ces problèmes doivent être considérés globalement. La préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offre une excellente occasion pour engager cette réflexion. Les mesures annoncées par plusieurs pays concernant les conditions d'accès aux marchés sont encourageantes et le Bangladesh espère que d'autres pays influents suivront leur exemple.

45. **M. Leiro** (Norvège) dit que bien que la mondialisation ait eu de nombreux résultats positifs dans plusieurs pays, elle a par ailleurs contribué à aggraver la marginalisation de certains autres et qu'il convient de veiller à une meilleure insertion de tous les pays en développement dans le système multilatéral d'échanges. Ce n'est qu'en intégrant les intérêts de tous les partenaires commerciaux et en aidant les pays les plus pauvres à participer au système multilatéral qu'il sera possible de forger le consensus nécessaire au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement a à cet égard un rôle important à jouer en tant qu'instance de délibérations intergouvernementales et d'harmonisation des points de vue dans le processus de mondialisation et d'interdépendance entre le commerce, les investissements, le transfert de technologies et le développement durable. La coopération technique est, elle aussi, un élément

crucial du processus d'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et la CNUCED devra collaborer avec le Centre du commerce international et l'OMC. Il est nécessaire de veiller à éviter les chevauchements d'efforts en rassemblant les ressources et en coordonnant les activités. C'est pour cela qu'a été créé le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés, que la Norvège appuie tout spécialement. Le Cadre intégré, instrument permettant le renforcement des capacités liées au commerce, doit être renforcé, et le commerce intégré dans les cadres et stratégies de développement nationaux. Les politiques nationales et les mesures d'appui internationales sont liées : il appartient au premier chef aux gouvernements nationaux d'exécuter des politiques qui permettront d'asseoir la croissance économique et de régler les problèmes sociaux et cela suppose également un contexte international favorable au commerce.

46. Les économies des pays pauvres en développement sont très affaiblies par le poids de la dette et le règlement de ce problème est l'une des principales préoccupations des politiques internationales de développement. L'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés constitue un mécanisme qui devrait donner une nouvelle chance aux pays les plus endettés. Il est déplorable que les besoins de financement à long terme de l'Initiative ne soient pas encore satisfaits. L'Accord de Lisbonne conclu en juin 2000 est une étape décisive pour compléter le financement de l'Initiative. La Norvège appuie les efforts des institutions de Bretton Woods pour mettre en oeuvre l'Initiative renforcée et se félicite qu'une vingtaine de pays puissent atteindre leur point de décision avant la fin de l'année. Cela constituerait une contribution importante à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale en matière d'allègement de la dette.

47. **M. Loh** (Singapour), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que les pays de l'Association ont connu au cours des deux dernières années une reprise globale à la suite de la crise économique et financière de la région. Cette crise avait été une grave secousse après des années de croissance rapide et avait prouvé qu'aucun pays n'est à l'abri des conséquences contagieuses de l'instabilité du marché financier mondial, quels que soient la force de l'économie et le niveau de croissance. Elle a par ailleurs mis en évidence les difficultés qu'il y a à gérer une économie nationale dans le

cadre d'une économie mondiale de plus en plus intégrée. Les pays de l'ANASE ont répondu à la crise et aux différents défis posés par la mondialisation par des politiques adaptées à leurs critères nationaux, l'objectif étant de maximiser les avantages et de minimiser les risques et les frais. Autre facteur tout aussi important que les politiques nationales, les pays de l'ANASE ont réagi en bloc aux niveaux régional et international, malgré les disparités dans la structure de leurs économies respectives. La région de l'ANASE a généralement fait preuve d'un esprit d'ouverture à l'égard du commerce et de l'investissement même au plus fort de la crise financière. La libéralisation des échanges est un véhicule important du développement, ainsi que l'investissement étranger direct pour revigorer et améliorer les perspectives à long terme des économies touchées par la crise. Les pays de l'ANASE ont donc mis en place une série d'initiatives régionales pour démontrer aux investisseurs potentiels la viabilité et le dynamisme de la région. Reconnaisant également qu'il est important de réduire la fracture numérique et de tirer parti de l'économie du savoir, les dirigeants de l'ANASE ont accepté la création d'une zone de libre-échange pour les biens, les services et les investissements destinés aux industries de l'information et de la communication afin que les pays de l'ANASE puissent être compétitifs dans la nouvelle économie du savoir.

48. Au niveau international, les pays de l'ANASE participent pleinement et activement aux négociations commerciales multilatérales mondiales. Ils sont favorables à l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations dès que possible, qui devrait examiner des questions comme l'amélioration de l'accès aux marchés des biens agricoles, l'impact du commerce sur le développement global et le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des PMA. Ils sont également favorables à la mise en place d'un système multilatéral d'échanges qui soit universel, libre, équitable et réglementé. Ce système devrait fonctionner sans discrimination et de façon transparente, qui soit avantageuse pour tous les pays, en particulier les pays en développement. L'ANASE espère ainsi que tous les pays souhaitant adhérer aux accords de l'OMC puissent le faire dès que possible et elle demande l'accélération du processus d'adhésion à l'OMC pour trois de ses membres, le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam.

49. **M. Own** (Jamahiriya arabe libyenne) fait remarquer que, dans le contexte de la mondialisation de

l'économie, l'adoption par de nombreux pays d'une politique de libéralisation du commerce, la stabilité politique et l'amélioration sensible des cadres juridiques dans le domaine des télécommunications ont entraîné un gonflement des courants de capitaux qui alimentent l'investissement. Cela étant, l'économie mondiale ne se développe pas de manière juste et équitable : les pays développés ont tiré parti de cette évolution mais la grande majorité des pays en développement vivent encore dans le dénuement et la marginalisation. La mondialisation de l'activité financière et la domination qu'elle exerce sur l'activité industrielle sont les deux sources fondamentales d'une instabilité dont les crises financières successives, en Europe, au Mexique, en Asie et au Brésil notamment, sont les manifestations évidentes. La propagation rapide de ces crises montre bien l'incapacité du système financier international à régler tous les problèmes que pose une économie mondiale en mutation. Alors que l'activité économique est en expansion dans un certain nombre de pays, le continent africain demeure globalement le plus en retard dans le domaine du développement économique, bon nombre des pays qui le composent étant dans l'impossibilité de connaître un progrès notable de leur économie faute de moyens financiers. Les difficultés du continent sont nombreuses, notamment les contraintes qui pèsent sur leur commerce extérieur : contraintes d'ordre administratif imposées par les pays avancés protectionnistes, dette extérieure, diminution continue de l'aide publique au développement, faiblesse de l'investissement étranger direct, les difficultés d'accès aux technologies nécessaires, etc.

50. S'il y a lieu de se féliciter du principe de la libéralisation du commerce et des politiques fondées sur les avantages mutuels, il faut bien voir aussi que la route qui y mène est semée d'embûches, parce que les mesures et les systèmes en vigueur ont été conçus en fonction des besoins et de la situation des pays industrialisés et leur fonctionnement ne saurait être maîtrisé par des pays en développement qui manquent cruellement de ressources, ont des économies globalement fragiles et des marchés financiers peu développés, ne disposent pas des moyens nécessaires pour financer le développement et connaissent un retard technologique croissant. En matière de commerce international, la relation entre les pays industrialisés et les pays en développement est foncièrement déséquilibrée, en ce sens que les seconds exportent des produits de base et des matières premières et importent des produits manufacturés. La doctrine qui a les faveurs des pays industriali-

sés, celle dite de l'avantage comparatif, repose sur l'idée que chaque pays, en se spécialisant dans la marchandise qu'il a le plus avantage à produire par rapport aux autres pays, augmente ses exportations et exploite mieux ses ressources. Or, de l'avis de nombreux économistes, cette spécialisation finit par mettre les pays en développement en situation de soumission aux pays développés et les empêche de tirer parti des effets dynamiques de l'industrie qui produisent le bien-être. Ces effets se traduisent par un accroissement des capacités de la main-d'oeuvre, par un développement de l'innovation et par la hausse et la consolidation des prix à l'exportation, donc par une augmentation du revenu de la population. En d'autres termes, cette spécialisation fait que les pays industrialisés restent spécialisés dans l'industrie et deviennent de droit les seuls bénéficiaires de ses effets dynamiques cumulatifs.

51. En conséquence, il devient nécessaire de modifier les schémas commerciaux traditionnels, de réformer le système économique international, d'édifier la complémentarité et la coopération sur des bases saines, de prendre en compte les besoins de développement et la situation des pays en développement et de trouver les solutions appropriées aux problèmes et difficultés qu'ils rencontrent. Nombreuses sont les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies qui demandent à la communauté internationale de prendre des mesures appropriées et justes dans le domaine du commerce et du développement, mais certains pays industrialisés continuent de camper sur leurs positions et veulent toujours imposer leur volonté à tous les peuples du monde, par des mesures de coercition économique pouvant aller jusqu'à l'embargo.

52. La Jamahiriya arabe libyenne, à l'instar de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, a subi et continue de subir les mesures de coercition économique imposées par les États-Unis d'Amérique : gel des avoirs, interdiction des transferts de technologie, etc. La délégation libyenne exhorte la communauté internationale à prendre des mesures urgentes et efficaces pour empêcher certains pays développés d'utiliser contre autrui ce type de mesures unilatérales contraires aux principes de la Charte des Nations Unies.

53. **M. Isakov** (Fédération de Russie) se félicite des changements positifs qui, selon le rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement pour 2000 (A/55/15), sont intervenus dans le système économique et commercial mondial en 1999 et note que les prévisions pour l'année en cours sont encouragean-

tes. Cela dit, le rapport indique également que les disparités dans le développement et les déséquilibres dans les échanges commerciaux risquent d'entraîner une montée du protectionnisme sur les marchés mondiaux, preuve que le système commercial international est loin d'être parfait et que les règles correspondantes demandent à être améliorées. Les efforts internationaux déployés dans ce sens devraient viser principalement à créer des conditions stables, prévisibles et non discriminatoires favorisant l'accès des biens et des services aux marchés internationaux, notamment pour les pays en développement et les pays en transition, car c'est ainsi seulement qu'ils pourront s'appuyer sur le commerce en tant que l'une des principales sources de revenus pour financer leur développement économique et social.

54. Aussi la Fédération de Russie est-elle vivement préoccupée par la popularité croissante de certaines formes de protectionnisme sournoises, telles que les mesures antidumping, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Elle préconise un renforcement du contrôle exercé par la communauté internationale sur le respect des procédures convenues pour le règlement des différends dans ce domaine et une action énergique pour lutter contre le protectionnisme. Toutefois, la situation de l'économie mondiale doit être prise en considération dans la poursuite de la libéralisation des échanges. Sur le plan interne, il faut tenir pleinement compte des caractéristiques et du niveau de développement économique des différents pays, ainsi que du degré d'adaptation de leurs cadres juridiques et réglementaires, afin de protéger leurs intérêts économiques.

55. Il importe tout particulièrement de mieux observer le principe de l'universalité du système commercial multilatéral en éliminant les exigences discriminatoires imposées aux pays en développement et aux pays en transition pour l'admission à l'OMC. À cet égard, la Fédération de Russie apporte son soutien à la proposition de l'Union européenne visant à accélérer l'admission des PMA au sein de cette organisation, proposition qui répond à l'appel lancé par le Secrétaire général et les participants au Sommet du Millénaire en faveur de l'adoption de mesures concrètes pour instaurer un régime commercial privilégiant cette catégorie de pays.

56. La Fédération de Russie réaffirme la grande importance qu'elle attache à l'action menée par la CNUCED en sa qualité de coordonnateur des activités du système des Nations Unies dans le domaine du

commerce et du développement. L'assistance concrète qu'elle fournit aux États Membres pour faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale doit être tout particulièrement saluée.

57. Le problème de l'endettement extérieur est l'un des principaux obstacles sur la voie du développement durable. La mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés doit être une tâche prioritaire. En même temps, cette initiative devrait maintenir un équilibre sur le plan des objectifs et des ressources et elle ne doit pas entraîner de dysfonctionnements dans les travaux des institutions financières internationales et dans les mécanismes de financement internationaux. La répartition équitable des charges entre les pays créanciers reste un impératif important.

58. La Fédération de Russie juge également nécessaire d'appeler l'attention des institutions internationales compétentes sur la situation difficile des pays à revenu intermédiaire qui ont une lourde dette extérieure à supporter. Les paiements excessifs effectués au titre du service de la dette entravent sérieusement la mise en oeuvre des réformes économiques et sociales nécessaires dans ces pays. L'octroi d'une aide sous forme d'un allègement de la dette leur permettrait de ramener plus rapidement leur endettement extérieur à un niveau supportable.

59. **M. Olukanni** (Nigéria), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de la qualité des rapports présentés par les secrétariats de l'ONU et de la CNUCED, mais déplore la publication tardive du rapport sur la dette extérieure (A/55/422). Il engage le Secrétariat de l'ONU à prendre les dispositions nécessaires pour que les rapports importants comme celui-ci soient publiés en temps voulu.

60. Alors que le monde entre dans l'ère de la « nouvelle économie planétaire » mue par les technologies de l'information et de la communication, on continue d'assister à un recul de l'importance des produits de base dans le commerce mondial. La part des pays en développement dans les échanges mondiaux continue également à diminuer et, ce qui est encore plus inquiétant, les cours des produits de base sont restés à leurs plus bas niveaux depuis de nombreuses années. Étant donné qu'il existe un lien évident, dans les pays en développement, entre la pauvreté et les produits de base, les efforts que ces pays déploient pour lutter contre la pauvreté et assurer leur développement continuent

d'être entravés. Il est donc urgent de donner une nouvelle impulsion à la coopération internationale dans le domaine des produits de base, l'objectif devant être notamment de développer les industries de première transformation dans les pays en développement pour leur permettre de tirer davantage de recettes de leur commerce extérieur, et de les encourager à diversifier leur base d'exportation afin d'éviter la concurrence pour l'exportation des mêmes produits vers les marchés restreints des pays développés.

61. L'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle révèle un mécontentement généralisé à l'égard du système commercial multilatéral, qui est actuellement asymétrique, mais le Groupe des 77 voit là un défi à relever sur le plan de la coopération internationale. L'heureuse issue des travaux de la dixième session de la CNUCED, tenue à Bangkok, a confirmé qu'il était en effet possible de surmonter les obstacles rencontrés dans le système commercial multilatéral en adoptant des mesures pour gagner la confiance des pays en développement et faire en sorte qu'ils bénéficient de ce système. En d'autres termes, il convient de prendre des dispositions pour assurer leur pleine intégration dans l'économie mondiale et dans le système des échanges internationaux, notamment en incorporant le secteur du commerce agricole dans le champ des règles ordinaires de l'OMC, en mettant l'accent sur les problèmes des petits États insulaires en développement agraires, en ouvrant les marchés des pays développés aux exportations des pays en développement, en garantissant un accès en franchise et hors quotas pour les produits exportés par les pays les moins avancés et en éliminant les crêtes tarifaires. Dans les nouvelles négociations multilatérales, il faudrait également accorder une attention particulière à la fourniture d'une aide appropriée aux pays en développement pour faciliter la création des infrastructures et autres conditions nécessaires à la mise en oeuvre effective des accords multilatéraux conclus, en veillant à ce que ces pays puissent tirer parti des possibilités offertes par les accords en question.

62. Les tentatives visant à réformer le système commercial international resteront néanmoins vaines aussi longtemps que le problème de l'endettement extérieur des pays en développement n'aura pas été résolu. Plus de 20 ans après son émergence sur la scène internationale, la crise persiste, et le rapport consacré à cette question (A/55/422) dresse un tableau sombre de la situation actuelle. Aujourd'hui comme hier, il est évi-

dent que l'endettement continue d'être l'un des principaux obstacles au développement. Une action audacieuse est nécessaire pour apporter une solution définitive à ce problème.

63. En ce qui concerne les pays pauvres très endettés (PPTE), malgré la croissance modeste enregistrée par bon nombre d'entre eux, la restructuration de la dette continue de poser des problèmes et ces pays sont toujours exposés aux conséquences des tendances négatives affectant les cours des produits de base, les taux d'intérêt et les courants de capitaux privés. L'Initiative en faveur des PPTE présente de nombreux défauts, parmi lesquels il faut citer en premier lieu les conditions excessives et restrictives imposées pour l'octroi de l'aide et les lourdes procédures administratives appliquées. Comme le montrent les chiffres cités dans le rapport, l'Initiative n'a pas résolu les problèmes des PPTE malgré ses bonnes intentions.

64. Les débiteurs qui ne font pas partie des pays pauvres très endettés ont bénéficié de certaines mesures d'allègement, notamment sous la forme d'une annulation de leur dette publique, mais leur situation n'est pas meilleure, en particulier du fait de la contraction de l'aide publique au développement. Les pays à revenu intermédiaire qui sont modérément ou fortement endettés et les pays endettés à faible revenu sont toujours englués dans des difficultés avec leurs propres schémas d'endettement. Bien que certains d'entre eux aient, dit-on, réussi à négocier une réduction de leurs dettes auprès des banques commerciales, les crises financières internationales récentes ont révélé les lacunes des arrangements internationaux relatifs à la restructuration des dettes bancaires. À ce propos, il faut signaler notamment l'absence d'un mécanisme efficace permettant d'associer les créanciers privés à la prévention et à la résolution des crises de liquidités afin d'éviter que l'on aboutisse à une situation caractérisée par une répartition inégale et injuste des charges entre débiteurs et créanciers. Ce problème particulier a mis en lumière la nécessité de trouver un moyen efficace pour stopper la ruée des créanciers vers la sortie, les attaques spéculatives sur les monnaies et les fuites de capitaux qui en résultent.

65. Les considérations qui précèdent montrent que les programmes d'allègement de la dette des institutions financières multilatérales continuent de présenter de graves défauts. Il faut entreprendre d'urgence une action radicale sur trois fronts, à savoir les PPTE, les dettes publiques et les dettes bancaires contractées par

des débiteurs qui ne font pas partie des pays pauvres très endettés. Comme il est indiqué dans le Programme d'action de La Havane, la communauté internationale doit poursuivre l'objectif d'une annulation complète des dettes que les pays en développement ne peuvent supporter et chercher également une solution juste et durable au problème de l'endettement extérieur de ces pays, y compris en créant une nouvelle architecture financière internationale dans laquelle les pays en développement seront dûment représentés.

66. Dans ce contexte, il serait bon que la Commission examine attentivement la proposition figurant dans le rapport à l'examen, relative à la création d'un groupe d'experts indépendants qui serait chargé de procéder à une analyse objective de tous les aspects du problème de l'endettement extérieur. Tout en appréciant les efforts faits par certains pays créanciers et les pays donateurs et la compréhension dont ils font preuve, les pays du Groupe des 77 pensent qu'il faut maintenant aller au-delà des palliatifs et rechercher une solution définitive. Tant que le noeud de la dette ne sera pas desserré autour du cou des pays en développement, on ne pourra pas dire que l'humanité est libre, dans un monde interdépendant où le sort des riches et des pauvres est imbriqué.

67. **M. de Moura** (Brésil), prenant la parole au nom des pays du Mercosur, dit qu'il s'associe aux déclarations faites par les représentants du Nigéria, au nom du Groupe des 77, de la Colombie, au nom du Groupe de Rio, et de l'Australie, au nom du Groupe de Cairns. Le programme de libéralisation commerciale mené par le Mercosur depuis 1991 a permis de faire tripler le commerce régional entre les quatre membres du Groupe, en partant du principe que l'intégration économique sous-régionale contribue de façon importante à la réalisation des objectifs plus larges du système multilatéral d'échanges. Les pays du Mercosur pratiquent et respectent les principes du régionalisme ouvert, malgré de graves obstacles et restrictions imposées aux exportations des produits des pays concernés. Pour rétablir la confiance dans le système commercial international, il est nécessaire de donner de nouvelles opportunités aux pays en voie de développement et de leur garantir l'accès aux marchés des pays développés. Malheureusement, divers instruments de politique commerciale sont utilisés à des fins protectionnistes comme les mesures antidumping, la limitation volontaire des exportations et d'autres barrières non tarifaires. Les pays du Mercosur estiment qu'il convient de poursuivre les ef-

forts dans le prolongement des négociations du Cycle d'Uruguay en vue de l'élimination du protectionnisme et des subventions, afin d'orienter le système commercial multilatéral vers un meilleur équilibre. Un système ouvert, équitable et non discriminatoire, assorti de mesures environnementales adoptées au niveau multilatéral, est essentiel pour la promotion du développement durable et l'élimination de la pauvreté. Devant la naissance d'une nouvelle économie, les pays du Mercosur reconnaissent l'importance et le potentiel du commerce électronique, mais estiment qu'il est prématuré d'envisager des engagements précis en la matière. Il est nécessaire que tous les pays s'engagent à examiner de façon approfondie les questions de l'accès aux marchés et de la réduction des subventions agricoles, tant sur la production interne que sur les exportations des pays développés. Il est également indispensable de promouvoir la participation élargie et active des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, ainsi que de leur assurer des avantages permettant de favoriser la croissance économique et d'éliminer la pauvreté. Les principaux acteurs mondiaux doivent faire preuve de souplesse dans l'examen des points sensibles, comme l'agriculture et les mesures antidumping, et l'OMC devrait renforcer et perfectionner le système multilatéral d'échanges.

68. **Mgr Martino** (Observateur du Saint-Siège) note avec satisfaction que, au cours des dernières années, le monde a enregistré des progrès importants dans la réduction de la dette des pays les plus pauvres. La célébration du grand Jubilé de l'an 2000 a suscité des efforts importants pour sensibiliser l'opinion publique à cet enjeu qui porte sur une question de justice. En même temps, il est désormais largement admis que, pour les pays les plus pauvres, l'allègement de la dette se justifie du point de vue économique et du point de vue du développement. Les ressources requises pour la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays très pauvres très endettés (PPTTE) semblent avoir été réunies. Il s'agit maintenant de veiller à ce que ses objectifs soient rapidement atteints pour que, comme le Pape Jean-Paul II l'a souligné à maintes reprises, le plus grand nombre possible de pays puissent bénéficier d'un allègement de la dette avant la fin de l'an 2000. Les mesures d'allègement de la dette constituent un impératif urgent si l'ONU veut progresser rapidement

dans la lutte contre la pauvreté et réaliser les objectifs de développement que les gouvernements se sont eux-mêmes fixés, tout récemment encore à l'occasion du Sommet du Millénaire, en particulier celui qui consiste à réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à 2015. Dans un monde où les sciences ont fait des progrès considérables et où tant de richesses ont été accumulées, cet objectif est en fait modeste. La prise de conscience de notre interdépendance doit encourager l'esprit de solidarité et les progrès scientifiques doivent être alliés à une éthique du partage.

69. L'allègement de la dette n'est pas une fin en soi. Il doit s'inscrire dans le cadre plus général du développement humain, où les ressources libérées sont utilisées au profit des pauvres pour améliorer la santé et l'éducation et financer des investissements dans les secteurs sociaux prioritaires. L'accent mis sur l'exclusivité nationale et la participation de divers secteurs de la société contribuera à renforcer l'efficacité et la transparence.

70. Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté devront être adaptées à la situation concrète de chaque pays. Ceux qui se sont récemment relevés d'un conflit ou libérés de l'emprise du totalitarisme n'ont pas nécessairement à leur disposition tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la société civile. Il serait paradoxal que les travaux consacrés à l'élaboration de telles stratégies aient pour effet de freiner la lutte contre la pauvreté ou d'imposer une nouvelle série de conditions venant compliquer l'allègement de la dette. Il faudra aussi faire preuve de souplesse dans le suivi et la consolidation des progrès accomplis, notamment pour tenir compte du fait que des chocs économiques extérieurs peuvent avoir de graves répercussions sur tel ou tel pays, comme on l'a vu récemment avec la hausse des prix du pétrole.

71. Le tableau actuel n'est pas entièrement positif. L'Initiative renforcée en faveur des PPTE ne suffit pas, à elle seule, pour aider les pays les moins avancés à vaincre la pauvreté et à réaliser une croissance économique plus rapide. Ils continuent de subir les répercussions négatives du protectionnisme imposé par les riches et une partie importante des fonds consacrés à l'aide au développement sert à financer les paiements au titre du service de la dette. La communauté des nations et ses institutions internationales doivent chercher de nouveaux moyens d'alléger encore davantage la dette des pays les plus pauvres et même envisager de l'annuler complètement dans certains cas. C'est la gé-

nérosité et l'esprit de solidarité manifestés par un nombre impressionnant de citoyens dans les pays les plus riches qui ont incité les dirigeants politiques à faire un premier pas encourageant dans cette direction. Il faut aller encore plus loin.

72. Dans ce contexte, le Saint-Siège souligne l'importance qu'il attache à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental. L'aide publique au développement reste essentielle. Les engagements pris à cet égard constituent une obligation morale et doivent être respectés. Le secteur privé doit également assumer ses responsabilités du point de vue social. Dans le message qu'il a diffusé à l'occasion de la Journée mondiale de la paix, le 1er janvier de cette année, le Pape Jean-Paul II a souligné que le monde a besoin d'une « nouvelle culture de solidarité internationale ». En effet, dans un monde interdépendant, la survie ne peut pas être assurée uniquement sur la base d'une défense des intérêts privés ou nationaux limités. Elle exige un sentiment de solidarité.

Annonce concernant les projets de résolution

73. **Le Président** annonce que Malte s'est portée coauteur des projets de résolution A/C.2/55/L.7 et A/C.2/55/L.11, relatifs aux points 98 et 95 de l'ordre du jour, respectivement, et que la France devient coauteur du projet de résolution A/C.2/55/L.4, relatif au point 94 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.